

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune de FILLIEVRES

Séance du 14 avril 2025 à 20 heures 00

**Date de convocation :**

08 avril 2025

**Date d'affichage :**

08 avril 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

Délibération n° 5/2025.  
Vote du budget primitif  
2025.

M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Wissart F, Lecocq L, Delmotte L, Dourlens L, Leroy E,  
Merchez P, Merchez Fabrice, Pattou H, Aoumat F.

Secrétaire de séance :

Mme LECOCQ Laëtitia

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 793 590.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 903 182.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré : approuve le budget primitif pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE

MONTREUIL SUR MER le 18 avril 2025.

Publié ou notifié le 18 avril 2025.

Fait à FILLIEVRES, le 14 avril 2025

Le Maire

  
